

Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel"
Groupe de travail "Prés salés", 18 juin 2018

Orientations	Actions	Opérations	Bilan / Perspectives
		<i>Opération 31.1 : Suivre l'habitat « Végétations pionnières à salicornes »</i>	L'habitat des salicornes est évalué dans le cadre de la réactualisation de la cartographie des habitats de la baie. La dernière actualisation a été réalisée en 2015.
		<i>Opération 31.2 : Encadrer la cueillette de loisir et professionnelle et élaborer un guide technique</i>	<p>La cueillette professionnelle est interdite sur les terrains de la réserve de chasse et de faune sauvage.</p> <p>En Ille-et-Vilaine, aucune prescription n'existe pour la cueillette de loisir des salicornes. L'activité de cueillette se déroule sans concertation avec les éleveurs, régulièrement avec des engins motorisés, créant de réelles problématiques pour l'activité ovine. Demande de l'association des éleveurs des prés salés 35 que cette pratique soit mieux encadrée. L'association des Amis des rivages de la baie indique qu'un arrêté préfectoral existe en Ille-et-Vilaine, mais qu'il y a un manque d'information préventive et de moyens de police pour mettre en place des mesures fermes.</p> <p>Complément apporté suite à la réunion : la DDTM 35 confirme que la cueillette professionnelle est réglementée : arrêté préfectoral 27/06/1991 portant réglementation de la cueillette de certaines plantes sauvages dans le département puis des arrêtés préfectoraux individuels instruits suite aux demandes. Ces arrêtés interdisent l'utilisation de véhicule terrestre à moteur sur le DPM (arrêté préfectoral du 27/10/2017) et indiquent qu'il n'est pas possible d'obtenir de dérogation. Une seule autorisation a été délivrée en 2018.</p>
	<i>Action 3.1 : Assurer une gestion durable de l'habitat à salicornes</i>	<i>Opération 31.3 : Sensibiliser sur la Salicorne et sa cueillette</i>	<p>La DREAL Normandie précise que lors de l'élaboration du DocOb, 3 à 4 autorisations étaient délivrées à des professionnels en Ille-et-Vilaine et aucun encadrement n'existant dans la Manche. Depuis, un encadrement a été mis en place dans la Manche avec des autorisations tournantes entre les 3 secteurs de la Baie du Mont, les havres et la baie des Veys. Une étude anthropologique a été réalisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle pour définir et préciser les modalités à inscrire dans les arrêtés de cueillette. À ce jour, 20 à 25 cueilleurs professionnels cueillent des salicornes dans la Manche, tandis que la cueillette de loisirs est encadrée par un arrêté pérenne.</p> <p>Diverses actions de communication ont été réalisées sur la cueillette des salicornes : articles de presse, sensibilisation par les maisons de Baie, plaquette Natura 2000 sur les bonnes pratiques. Cette opération sera à poursuivre dans un projet plus global de structuration de la communication environnementale en Baie en lien avec le projet de CPIE.</p>
		<i>Opération 32.1 : Poursuivre le suivi annuel des populations d'Obione pédonculée et rechercher d'autres stations</i>	<p>La seule station d'Obione pédonculée de la baie du Mont Saint-Michel ne présente actuellement pas un bon état global. Elle est suivie par le Conservatoire Botanique de Brest dans le cadre d'un plan régional d'actions. Bien que cette espèce soit naturellement sujette à des phases de régression et de développement, il sera nécessaire de faire un point avec le Conservatoire Botanique sur l'état de cette station.</p>
		<i>Opération 32.2 : Etablir un plan de gestion pastoral de la station d'Obione pédonculée</i>	<p>La station d'Obione pédonculée fait l'objet d'une MAEC avec un cahier des charges pastoral spécifique corrélé au plan de gestion pastoral de l'Autorisation d'Occupation Temporaire délivrée. L'association pastorale souligne que l'éleveur concerné observe une diminution de la station depuis le changement de pratiques. Un point sera fait avec le Conservatoire Botanique dans le cadre du Plan régional d'action pour l'espèce pour évaluer si le pâturage bovin, préconisé pour son action de piéusement, présente de réels avantages et si l'arrêt du pâturage ovin a pu être défavorable à l'espèce.</p>
		<i>Opération 32.3 : Expérimenter l'étrépage pour un renforcement de la population à Obione pédonculée</i>	<p>Une expérimentation d'étrépage a été réalisée en 2011, sans résultats probants. L'opération ne sera pas renouvelée dans le plan d'actions à venir.</p>
		<i>Opération 32.4 : Soutenir et étendre le programme de gestion et d'entretien des aménagements de la réserve de chasse maritime</i>	<p>Reformuler "réserve de chasse maritime" en "réserve de chasse et de faune sauvage" dans le plan d'actions actualisé.</p> <p>Des opérations de broyage réalisées chaque année en août, sont financées par les Fédérations des chasseurs 14 et 35 et l'association de chasse maritime. Ces parcelles font l'objet d'une MAEC et ne peuvent donc faire l'objet d'un contrat Natura 2000 de réouverture. Vincent Schirike indique qu'un gyrobroyage sur des surfaces supérieures serait souhaitable.</p> <p>Eric Feunteun remarque que le gyrobroyage est un choix de gestion fait en faveur de l'avifaune, mais que les autres fonctionnalités des marais salés n'ont pas évolué. V. Schirike indique qu'à l'issue des travaux d'aménagement de la réserve, 2 années de suivi de vigiegarage ont été réalisées, mettant en évidence un retour de la pucinelle et des salicornes après broyage.</p> <p>De nouveaux projets de gestion de la réserve avaient été planifiés il y a deux ans sans être mis en oeuvre, l'association de chasse maritime souhaiterait pouvoir les relancer.</p> <p>La fréquentation de la réserve par les sangliers est abordée, les fédérations de chasse indiquent que des battues administratives y sont réalisées. La DDTM 50 précise que les populations de sangliers sont stables sur le secteur, mais que leur régulation est compliquée du fait de la configuration des lieux (haut-schorre).</p>
		<i>Opération 32.5 : Restaurer (ou créer) certaines zones dépressionnaires et anciens chenaux naturels</i>	<p>L'association de chasse maritime souligne le rôle très important des crêtes pour le maintien de la fonctionnalité des prés salés et souligne l'intérêt qu'il y aurait à régénérer des dépressions en voie de comblement.</p> <p>L'association des Amis des Rivages de la Baie mentionne la convention signée en 2012 en Ille-et-Vilaine entre le Comité Régional de la Conchyliculture, le Préfet et le Département pour financer par une cotisation professionnelle obligatoire un ramassage mensuel des déchets conchylicoles. Or les crêtes nord des herbus de l'ouest continuent d'être colmatées tous les ans par des déchets. Des chantiers d'insertion sont menés pour réaliser ce travail, mais le budget attribué est insuffisant pour nettoyer ce secteur. Une réunion serait nécessaire entre l'ensemble des parties pour réévaluer ces financements.</p>
		<i>Opération 33.1 : Assurer la cohérence entre le DocOb et les plans de gestion par unités liés aux AOT pastorales</i>	<p>Une articulation est mise en œuvre pour garantir la coordination entre les objectifs du DocOb, les plans de gestion pastoraux liés aux Autorisations d'Occupation Temporaire et les MAEC. Un comité de suivi réunit chaque année les éleveurs, les services de l'Etat et l'animateur Natura 2000.</p>
		<i>Opération 33.2 : Promouvoir la mise en place d'une démarche de labellisation de l'activité pastorale en adéquation avec les objectifs de préservation des marais salés</i>	<p>L'INAO indique que l'utilisation des marais salés dans le cadre du cahier des charges AOP est complexe au vu des contraintes des conditions de production : dates et durées de mise en pâture, temps passé sur les herbus, etc. Pour que cette appellation perdure, elle doit bénéficier d'un soutien politique et stratégique, ou à ce jour tout le monde communique sur l'appellation, sans que celle-ci bénéficie d'un soutien réel.</p> <p>L'association des Amis des Rivages de la Baie relève des conflits d'usage avec les riverains, notamment concernant l'odeur générée par les troupeaux, mais souligne que dans la mesure où les termes des conventions sont respectés entre chaque partie, l'association n'a pas de raisons d'intervenir.</p> <p>L'interSAGE va engager une étude sur les profils de vulnérabilité conchylicole afin d'identifier les sources de pollutions diffuses en baie. A ce titre, la thématique des rejets générés par les moutons sur les herbus sera abordée et des réunions programmées entre éleveurs et conchyliculteurs dans l'objectif de trouver des terrains d'entente entre ces deux activités. L'INAO indique que des travaux portant sur l'évaluation de l'impact réel du chargement des prés salés ont été réalisés en Baie de Somme.</p>
		<i>Opération 33.3 : Participer à la mise en place d'une démarche prospective « quelle gestion des marais salés dans 10-15 ans ? »</i>	<p>Le SBC Dol précise qu'une étude menée par la DDTM 35 a mis en évidence l'origine multiple des pollutions en Baie, à partir de prélevements ADN (assainissements défectifs, agriculture, etc.). C'est à chacun de prendre ses responsabilités pour améliorer la qualité des eaux. Des réunions thématiques seront mises en place par le SBC Dol associant les usagers et collectivités pour définir des actions de coordination entre les différents acteurs.</p>
		<i>Opération 33.4 : Restaurer le haut et le moyen schorre par la fauche, le broyage et/ou le pâturage</i>	<p>Une réflexion est engagée par l'interSAGE sur ce sujet, des choix de gestion d'ordre politique devront être faits au cours des prochaines années. Le niveau de priorité de cette opération mérite d'être augmenté. Il s'agit d'anticiper l'évolution progressive des habitats et d'exploiter les résultats des nombreuses études réalisées en Baie.</p>
		<i>Opération 33.5 : Etablir des exclos de pâturage sur le moyen schorre ou le haut schorre</i>	<p>Eric Feunteun indique que la continentalisation est une dynamique naturelle des prés salés et que des actions de recherches sont actuellement menées par le Muséum National d'Histoire Naturelle à Dinard sur les liens entre activités humaines, évolution des paysages, de la faune et de la flore des prés salés et fonctionnalité globale de la Baie. Au regard de cette multifonctionnalité, la gestion des prés salés relève d'un choix de société.</p>
		<i>Opération 33.6 : Etudier les différentes possibilités de conduite dirigée du pâturage ovin</i>	<p>Les associations pastorales soulignent que le travail a été bien réalisé de leur part, mais que les engagements financiers n'ont pas été respectés et qu'il n'est plus envisageable de fonctionner ainsi. Seuls les engagements 2015 des MAEC leur ont été versés à ce jour. La DDTM 50 explique les difficultés rencontrées pour l'instruction et le paiement des aides associées au dispositif MAEC, du fait de problèmes informatiques comptables au plan national. Il indique que des avances de trésorerie ont été réalisées par l'administration pour les MAEC localisées et que les MAEC systèmes ont été versées. L'animateur Natura 2000 ajoute qu'un deuxième problème s'est ajouté concernant l'AEUDPM : l'association a subi un planification des aides perçues suite à un défaut d'instruction du dossier d'engagement MAEC. Le manque à gagner, de l'ordre de 280 000 €, pour la période 2015-2017 n'est pas rétroactif. Dans l'urgence, le Conservatoire du Littoral a déposé un nouveau Projet AgroEnvironnemental et Climatique pour pouvoir réengager les MAEC contractualisées dans une nouvelle programmation, déplacée, à partir de 2018.</p>
		<i>Opération 33.7 : Suivre l'évolution des différentes formations végétales des marais salés et l'efficacité des mesures de restauration</i>	<p>Vincent Bichon mentionne la différence d'instruction et de réactivité entre les deux régions et sollicite la rédaction d'un courrier co-signé à l'attention de la Région Normandie pour alerter sur les problématiques rencontrées.</p> <p>Le suivi des habitats a été réalisé en 2015 lors du renouvellement de la cartographie des habitats par l'université de Rennes. Cependant les actions de restauration n'ont pas fait l'objet de suivi.</p> <p>L'inter-SAGE souligne qu'un suivi floristique serait nécessaire sur les différents secteurs d'herbus pour pouvoir évaluer la gestion mise en œuvre. La réalisation de ce suivi sera discutée avec le Conservatoire Botanique.</p>
		<i>Opération 11.1 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière et les Schémas de Cohérence Territoriale</i>	<p>Cette opération n'a pas été mise en œuvre suite à la dissolution de l'association interdépartementale Manche - Ille-et-Vilaine. Le développement de l'articulation entre les différentes démarches engagées en baie (DocOb Natura 2000, SCOT, plan de gestion UNESCO porté par l'interSCOT, prises de compétences des nouvelles intercommunalités...) est en cours, ce qui permettra de remobiliser cette opération dans les démarches structurantes à l'échelle de la baie.</p>
		<i>Opération 11.2 : Harmoniser les actions des SAGE et du DocOb permettant le maintien et/ou la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides</i>	

L'association des Amis des Rivages de la Baie indique qu'une convention d'entretien existe entre les communes d'Hiré et de Cherrueix et la DDTM 35 pour la gestion des herbus situés au devant des zones urbaines. Il sera nécessaire de renouveler des conventions similaires soit passées avec Saint-Brieuc-des-Ondes et Le Vivier-sur-Mer afin de définir précisément les secteurs de gestion et de maintenir la fonctionnalité de ces herbus.

L'AEUDPM s'interroge sur les efforts imposés pour la qualité de traitement des stations d'épuration. Une demande a été adressée par la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel-Normandie de pouvoir déverser directement des effluents de STEP dans le Couesnon. Vincent Bichon indique qu'il s'agit probablement de préconisations techniques imposées et qu'il sera nécessaire de réévaluer la question avec le service concerné.

L'interSAGE rappelle l'étude à venir sur les pollutions bactériologiques en Baie dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicoles et que cet événement sera évoqué.

La DREAL Normandie précise que Natura 2000 ne permet pas de traiter des problèmes de qualité des eaux, mais fera le lien avec la politique de l'eau et les acteurs en charge de leur mise en œuvre.

<p><i>Action 1.1 : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie</i></p>	<p><i>Opération 11.4 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec le projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel</i></p> <p><i>Opération 11.6 : Suivre les projets et programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000</i></p> <p><i>Opération 11.8 : Encourager les démarches de qualité concernant les produits et les usages de la baie</i></p>	<p>Des interrogations sont émises sur le lien entre l'envasement et l'ensablement d'une partie des prés salés (Petite Baie, vase en suspension après chaque marée côté 35) et les aménagements liés au RCM. L'inter-SAGE indique qu'après les modifications, l'impact du désemenement se limite à 1 km autour du Mont, il est donc très peu probable que des effets puissent être engendrés à l'échelle de la Baie. La pluviométrie importante de l'hiver et du printemps 2017/2018 peut sans doute expliquer une partie du phénomène. Des études montrent, par ailleurs, une cyclicité de 18 ans dans la divagation des 3 principaux fleuves côtiers, liée aux cycles lunaires. Les levés LIDAR réalisés en baie pourraient apporter des réponses complémentaires.</p> <p>L'inter-SAGE s'interroge sur le positionnement de Natura 2000 vis-à-vis de l'entretien de l'Anse de Moidrey. Vincent Bichon précise que le seuil de partage s'est effondré lors de la tempête Eleanor cet hiver. La question de l'entretien de l'Anse se pose alors qu'une grande partie des fonds destinés aux curages d'entretien du Couesnon ont été consommés pour rétablir le seuil et que la capacité de stockage de l'anse de Moidrey est limitée.</p> <p>Les projets et programmes de travaux font l'objet d'une évaluation des incidences au titre du site Natura 2000 et du site classé et peuvent l'objet d'une Autorisation d'Occupation temporaire du DPM, le cas échéant.</p> <p><i>cf. commentaire INAO opération 33.2</i></p>
<p><i>Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel</i></p>	<p><i>Opération 12.2 : S'appuyer notamment sur les compétences des maisons de Baie pour renforcer auprès du grand public la prise en compte du patrimoine naturel d'intérêt communautaire</i></p> <p><i>Opération 12.5 : Elaborer, mettre en place et/ou diffuser des produits d'information et de sensibilisation sur l'environnement littoral et maritime, les bonnes pratiques et la réglementation</i></p> <p><i>Opération 12.7 : Encourager la création d'une équipe de surveillance et d'information environnementale sur la baie</i></p> <p><i>Opération 12.8 : Contribuer à une meilleure information et coordination des services de police de la nature</i></p>	<p>Des actions multiples ont été développées depuis la validation du DocOb : contribution des maisons de baie aux groupes de travail pour l'élaboration des plaquettes d'information Natura 2000, recrutement d'animateurs saisonniers par l'association interdépartementale Manche - Ille-et-Vilaine, expositions temporaires, etc.</p> <p>Une structuration de la sensibilisation environnementale en baie sera recherchée en coordination avec les institutions et organismes compétents et dans la perspective du projet de création d'un CPIE de la Baie du Mont Saint-Michel. Des groupes de travail spécifiques seront réalisés.</p> <p>Le projet de CPIE en cours de développement est porté par la Maison de la Baie du Vivier-sur-Mer. Il vise deux objectifs principaux : créer un centre de ressources pour diffuser la connaissance, développer des outils de communication avec les acteurs du territoire.</p> <p>Des médiateurs saisonniers avaient été recrutés par l'association interdépartementale Manche – Ille-et-Vilaine. Cette opération n'a pas été reprise suite à la dissolution de l'association. Ces missions sont aujourd'hui assurées par les gardes littoraux du SyMEL et du Département 35.</p> <p>Des MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature) ont été créées depuis le DocOb pour orienter les capacités de contrôle des services de l'Etat en lien avec les enjeux présents sur les sites. Par ailleurs, dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), le plan de surveillance et de contrôle pour la protection de l'environnement marin (PSCPEM) sera révisé et sa déclinaison sera corrélée avec le nouveau plan d'actions du DocOb.</p>
<p><i>Orientation n°1 : Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont Saint-Michel et de ses espaces périphériques (actions transversales)</i></p>	<p><i>Opération 13.1 : Canaliser et limiter les accès sur les espaces les plus fragiles</i></p> <p><i>Opération 13.2 : Veiller au respect et informer sur la réglementation concernant la circulation terrestre et le survol aérien sur les espaces naturels</i></p> <p><i>Opération 13.4 : Soutenir et accompagner la mise en place d'une charte de qualité des professionnels de la randonnée</i></p>	<p>Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de l'animation du DocOb : charte Natura 2000, réunions d'information, plaquettes d'informations, évaluations des incidences Natura 2000, etc.</p> <p>L'association de chasse maritime mentionne des stationnements récurrents de véhicules le long de la route départementale 275 menant aux parkings du Mont Saint-Michel, de Bas-Courtils à la Rive et dans le bourg d'Ardevon. Ces stationnements "sauvages" répondant à une stratégie de contournement des parkings payants du Mont Saint-Michel s'ensuivent d'une traversée des herbus par les passagers, occasionnant des dérangements pour la faune en plein site Natura 2000.</p> <p>L'association de chasse maritime souligne également l'impact du tracé de la veloroute sur un secteur de prés salés à forte richesse ornithologique (spots de nidification d'échasses blanches). Bien que des modifications du tracé aient été obtenues, des points de passage restent problématiques au sein du site Natura 2000. Des manifestations sportives récurrentes sont organisées sur ce tronçon sensible de digue. La DREAL Normandie indique que des modifications de tracé du Trail de l'Archange ont été obtenues sur plusieurs secteurs mais que le tronçon concerné par la nidification des échasses reste problématique du fait d'impératifs de sécurité. La DDTM 50 poursuit le travail de concertation pour y trouver des solutions.</p> <p>L'association des Amis des Rivages de la Baie complète ces observations en indiquant que les travaux réalisés sur la piste de veloroute située en Ille-et-Vilaine n'ont pas pris en considération les préconisations de l'étude d'impact naturaliste. L'association demande que la stratégie de gestion du DPM en Ille et Vilaine soit définie en cohérence avec celle de la Manche et soumet toutes deux rendues publiques dans les meilleurs délais.</p> <p>Les participants s'accordent sur la nécessité de mieux informer les usagers sur ces itinéraires, notamment aux points d'accès au DPM, en articulation avec les pouvoirs de sensibilisation et de police des communes et de la police de la nature. L'association AOP de Prés salés indique que des panneaux d'information ont été proposés en ce sens mais qu'il n'y a pas eu d'autorisation délivrée à ce jour pour les implanter. L'association des Amis des Rivages de la Baie réagit en indiquant qu'il est nécessaire d'assurer une cohérence en terme de signalétique avec une charte graphique et un chef de fil unique.</p> <p>L'association des Amis des Rivages de la Baie expose l'impact environnemental et l'incohérence économique des fêtes votives réalisées sur le Domaine Public Maritime 35, les montagnes commerciales ne sont pas issus des cheptels locaux, mais importés de l'étranger alors que le DPM bénéficie d'un cahier des charges AOP et AOC. Manche Nature indique que les manifestations ne sont plus autorisées sur le DPM côté Manche depuis 2 ans.</p> <p>Le Département 35, gestionnaire du DPM attribué au Conservatoire du Littoral, indique depuis que les associations organisant ces fêtes ont été rencontrées cette année. Pour 2018, il a été convenu que le format serait reconduit, mais que des modifications importantes auront lieu dans les années à venir et que des réunions seront organisées dès la fin de l'année sur le sujet.</p> <p>La DREAL Normandie précise que toute manifestation sur le DPM de la baie est soumise à évaluation des incidences car elle nécessite une autorisation au titre de l'occupation domaniale et du site classé. Dans la Manche, un travail a été mené avec la DDTM pour limiter ces manifestations sur le DPM dans le cadre de la stratégie départementale de gestion intégrée et durable du DPM.</p>
<p><i>Action 1.4 : Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables</i></p>	<p><i>Opération 14.1 : Soutenir les projets de maintien d'une agriculture littorale garantie de l'entretien des paysages et de la biodiversité</i></p> <p><i>Opération 14.4 : Encourager les pratiques de fauche tardive</i></p>	<p>Loïc Valéry présente une synthèse des études et des perspectives de recherche menées par l'université de Rennes 1 sur les herbus de la Baie du Mont Saint-Michel, et notamment sur l'évolution de l'emprise du chienlit maritime (de l'ordre de +10 ha / an). Cet envahissement présente des conséquences fonctionnelles multiples en plus d'une banalisation du paysage : augmentation de la sédimentation, augmentation de la production primaire, diminution de l'export de la matière organique, diminution de la fonction de nourricière des herbus, diminution de la fonction d'alimentation pour les anatidés herbivores et diminution de la fonction d'accueil des oiseaux nicheurs. Les études réalisées confirment le rôle prépondérant de l'augmentation des composés azotés relargués par les bassins versants dans la résistance du chienlit à la salinité et réfutent les hypothèses d'une origine liée à l'élevage des marais salés ou à la diminution de la pression de pâture. Il souligne également l'importance du pastoralisme dans le maintien des herbus à un jeune stade (pucinelles) : l'action de pâture modifie la dynamique naturelle de vieillissement et de continentalisation progressive du milieu.</p>
<p><i>Action 1.6 : Développer les connaissances générales sur le patrimoine naturel et le fonctionnement écologique de la baie</i></p>	<p><i>Opération 16.1 : Encourager la mise en place de programme d'études et de recherches pour le développement d'outils de gestion et l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et les espèces</i></p> <p><i>Opération 16.2 : Contribuer à la mise en place d'outils de suivi du patrimoine et à l'émergence d'un pôle ressource</i></p> <p><i>Opération 16.3 : Favoriser le transfert de connaissances entre les acteurs et les territoires de la baie</i></p> <p><i>Opération 16.4 : Mettre en place une campagne régulière de prises de vues aériennes de l'ensemble du site Natura 2000</i></p>	<p>Un débat s'ensuit avec les associations pastorales sur l'influence de la baisse de la pression de pâture sur la propagation du chienlit, notamment en période de retrait hivernal. Les associations font remarquer que la temporalité de cette "envahissement" coïncide avec les normes imposées aux éleveurs sur les herbus. Ils mentionnent des zones tests où le retrait hivernal a été suspendu et où le chienlit semble diminuer fortement par brouillage. Loïc Valéry indique que l'actualisation prochaine des cartes de végétation des herbus permettra de répondre à ces observations.</p> <p>A l'échelle de la baie, l'objectif est de structurer la connaissance naturaliste en articulation avec les observatoires pré-existants. Ceci permettra de disposer de données standardisées qui pourront être utilisées pour le rapportage à l'Europe et faire l'objet d'actions de communication environnementale vers les acteurs du territoire. La DREAL envisage par ailleurs de relancer l'observatoire des ZPS normandes.</p> <p>Cette opération n'a pas été réalisée au vu des financements nécessaires à sa mise en œuvre. La question se pose de maintenir cette opération dans le plan d'actions actualisé et des objectifs ciblés. Le SMIX du bassin de la Sélune indique que des suivis par photos aériennes pourraient être envisagés par drones, à coûts modérés.</p>
<p><i>Action 1.7 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant l'avifaune</i></p>	<p><i>Opération 17.1 : Organiser et harmoniser les réseaux de comptage</i></p> <p><i>Opération 17.2 : Soutenir et pérenniser les actions de suivi des oiseaux hivernants</i></p> <p><i>Opération 17.3 : Mettre en place un suivi mensuel hivernal ciblé de certaines espèces d'oiseaux d'eau</i></p> <p><i>Opération 17.8 : Poursuivre et pérenniser le suivi des limicoles nicheurs</i></p>	<p>Le département d'Ille-et-Vilaine souligne que les passereaux ne doivent pas être oubliés des enjeux, car ils sont fortement associés aux habitats de prés salés de strates herbagères mixtes. La DREAL Bretagne précise que leur faible prise en compte dans le DocOb s'explique par le peu d'espèces concernées par la Directive Oiseaux.</p> <p>Ces opérations sont globalement réalisées par plusieurs structures (Groupe Ornithologique Normand, Bretagne Vivante, Fédérations et associations de chasse, etc.) mais sans structuration globale, centralisation et standardisation des données générées. L'objectif est de structurer la connaissance de la biodiversité en Baie du Mont Saint-Michel sur les volants maritime et terrestre en coordination avec les observatoires pré-existants. Des groupes de travail thématiques seront réunis en ce sens.</p>